

41881

CONGRES DE L'AMENAGEMENT DES MONTAGNES
ET DE L'ARBRE & DE L'EAU
GUÉRET-JUILLET 1908

Le centime du reboisement

PAR

PAUL DESCOMBES

Directeur honoraire des Manufactures de l'État
Président de l'Association centrale pour l'aménagement des montagnes

BIBL-DE
L-IMOGES



| | | |
|---------------|-------------------|------|
| B. M. Limoges | | |
| Entrée | avant 1940 | |
| Inv. | 41881 | X |
| Cl. et. de. | | Y |
| Secteur | Rayon Limousin | en 1 |

LIMOGES
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE LIMOUSINES
DUCOURTIEUX & GOUT

Libraires de la Société archéologique et historique du Limousin
7, RUE DES ARÈNES 7

1908

Limousin

41881

8793

21881

Le Centime du Reboisement



Le reboisement est à l'ordre du jour. Tous, économistes, forestiers, agriculteurs, industriels, navigateurs, le réclament en faisant appel aux concours et aux moyens financiers les plus divers, et il convient de se rendre compte de l'étendue comme de la nature de l'effort indispensable à sa réalisation.

Il a été fait peu d'évaluations globales à ce sujet. L'ingénieur Monestier-Savignat estimait en 1887 que la dépense dépasserait trois milliards (1); cette évaluation ayant été considérée par quelques auteurs comme exagérée, on peut prendre pour base les chiffres publiés dans l'*Economiste français* du 16 novembre 1907 (2), qui n'ont pas été contredits, et s'appliquent à deux genres distincts de prévisions :

1° L'ensemble du reboisement, comprenant la restauration des terrains en montagne et la mise en valeur d'environ 6 millions d'hectares de terres incultes, représente une dépense voisine de un milliard; cette dépense sera d'autant plus considérable qu'on l'ajournera davantage, puisque les dégradations en montagne s'aggravent chaque jour et que le prix de la main-d'œuvre s'élève d'une façon continue. Il faudrait donc y affecter 20 annuités de 50 millions, dont 7 proviendraient de l'Etat et 43 de l'épargne ou de diverses collectivités, suivant une répartition prévue;

2° La lutte contre le déboisement paraît nécessiter l'affectation d'un autre milliard à l'achat des forêts existantes par des propriétaires impérissables, pouvant envisager les opérations à long terme d'une sylviculture bien entendue, pour prévenir ainsi la destruction de nos belles futaies.

D'éminents forestiers et de nombreux auteurs ont, en effet, démontré, depuis la publication des vœux émanés le 12 mai 1905 de l'initiative de l'Association centrale pour l'Aménagement des

(1) MONESTIER-SAVIGNAT, *Etudes sur les phénomènes, l'aménagement et la législation des eaux au point de vue des inondations*. — Paris, Dunod, 1858.

(2) P. DESCOMBES, *Le problème du reboisement* (*Economiste français*, 16 novembre 1907).

Montagnes et traduits en propositions de lois déposées le 7 mars 1907, que cette lutte contre le déboisement présente une urgence au moins égale à celle du reboisement, et les derniers événements n'ont pas tardé à faire voir depuis qu'elle est plus urgente encore.

Alors qu'on travaillait à mettre sur pied des éléments de défense laborieusement préparés pour augmenter le nombre des propriétaires impérissables et leur faciliter la gestion forestière, les éléments de destruction ont précipité leur marche. Coup sur coup, on apprit, en décembre 1907, l'exploitation exagérée de Marchenoir, les offres d'achat d'Amboise et d'Eu, la formation de syndicats cosmopolites de déboisement et mille autres détails de cette « traite internationale des forêts de France », dont les symptômes avaient été signalés par l'Association centrale pour l'Aménagement des Montagnes dans une lettre du 11 juin 1906 aux ministres de l'Agriculture et des Finances. Malgré la constitution d'un groupe de défense forestière et pastorale, malgré une souscription de dix millions couverte avec un magnifique élan, malgré un projet de loterie nationale, malgré les éloquentes appels de toute la presse et de toutes les sociétés forestières ou touristiques, malgré les efforts de la ville de Tours et du département d'Indre-et-Loire, Marchenoir tombe sous la hache, Amboise est vendue et Eu prisonnière d'une option. Ce n'est par toute la France qu'une immense hécatombe d'arbres, prélude des crises les plus graves et menace terrible pour toutes les branches de la richesse publique.

Le siècle de la Vapeur avait fait oublier l'eau, fait oublier l'arbre, son régulateur automatique; et quand s'ouvre le siècle de l'Eau, la France se réveille dans une situation déconcertante.

Il faut trouver deux milliards et le moyen de les utiliser au plus vite.

L'ampleur de l'effort n'a d'ailleurs rien d'effrayant chez une nation dont l'épargne crée chaque année des capitaux atteignant ce chiffre et qui a consacré depuis un demi-siècle 17 milliards à ses chemins de fer; il faut seulement y faire concourir toutes les initiatives et tous les genres de ressources avec une volonté ferme et persévérante.

Les deux milliards nécessaires pour conjurer un péril national se décomposent sensiblement en :

200 millions de dépenses à fonds perdus pour la restauration en montagne;

800 millions de placements fructueux, mais à long terme, pour le reboisement des terres incultes;

1.000 millions de placements immédiatement rémunérateurs pour l'achat de forêts existantes.

La restauration des montagnes incombe à l'Etat, aux associations désintéressées pour l'Aménagement des Montagnes, aux départements et villes menacés dans leur sécurité ou leurs intérêts.

Le reboisement des terres incultes peut, sans exagération, prévoir l'orientation d'un centième de la disponibilité pour placements créée annuellement par l'épargne française, d'après les calculs autorisés de M. Leroy-Beaulieu (1), et diverses collectivités, compagnies d'assurances, caisses d'épargne ou de retraites dont le législateur s'est préoccupé d'étendre le cadre et les facilités (2), sont largement en mesure de compléter l'annuité de 40 millions jugée nécessaire à cet effet, qui se trouverait ainsi divisée en deux parts : 15 millions provenant des capitaux nouvellement formés et 25 millions des collectivités.

Le milliard destiné à garantir la conservation des grandes forêts par leur passage entre les mains de propriétaires impérisables n'est qu'une fraction des réserves de ces collectivités.

Toutes ces ressources existent et il a été surabondamment démontré que leur emploi forestier serait aussi profitable à leurs possesseurs qu'à l'intérêt public. Mais une partie de ces ressources ne pourra s'appliquer aux bois qu'après le vote d'une loi trop longtemps attendue et la publication d'un règlement d'administration publique; cette application d'un genre nouveau pourra n'être pas immédiate, et il faut pourtant arrêter au plus vite la marche dévastatrice de la cognée qui s'accélère terriblement. Quand, suivant l'expression d'Alfred de Musset,

Notre globe rasé, sans barbe et sans cheveux,
Comme un gros potiron roulera dans les cieux.

il sera trop tard.

A l'accélération du destructisme, il faut répondre par une accélération du conservatisme et faire entrer en ligne de nouveaux éléments de sauvetage : les départements et les villes.

Ils s'y sont déjà employés, et l'on sait, entre autres exemples, que le département des Bouches-du-Rhône affecte chaque année 15.000 francs au reboisement et celui du Rhône plus de 11 000; la ville de Tours et le Conseil général d'Indre-et-Loire ont tenté l'achat de la forêt d'Amboise, pour lequel le temps leur a manqué; les Conseils généraux de la Seine, de la Gironde, des Hautes et Basses-

(1) Paul LEROY-BEAULIEU, *L'ampleur actuelle des entreprises industrielles* (*l'Economiste français*, 31 août 1907).

(2) Louis VIGOUROUX, *Rapport sur les propositions de loi de MM. Ferdinand Bougère, Fernand David et Pierre Baudin* (Chambre des députés, n° 1835; annexe au procès-verbal de la deuxième séance du 26 juin 1908).

dera pas à entrer dans cette voie par un vote de principe affectant à la défense forestière un centime prochainement disponible par l'amortissement d'un emprunt.

Il est d'ailleurs à remarquer que dans bien des cas le sacrifice ne sera qu'apparent et se traduira par des recettes supplémentaires. Le plus souvent, en effet, une ville ferait, en acquérant une forêt, une magnifique opération : l'emprunt au Crédit foncier de la somme nécessaire à son paiement s'amortirait par cinquante annuités de 4,52 % que les produits de la forêt couvriraient largement, et cette ville entrerait ainsi sans dépense aucune en possession d'un domaine dont les revenus permettraient d'améliorer ses services ou de dégrever ses contribuables.

Un des maîtres du corps forestier, M. Ch. Broilliard, a développé dans une des plus remarquables communications de ce Congrès, « Forêts urbaines », combien sagement agirait les villes en acquérant ou créant des forêts dans la région qui les intéresse au point de vue économique ou hydrologique. Ce n'est pas la première fois que l'auteur de *Traitement des bois en France* aborde cet important sujet ; dans un mémoire lu au 2^e Congrès du Sud-Ouest navigable, « Les têtes d'eau de la Garonne », il disait en 1903 :

« A défaut de l'action protectrice de l'Etat, à défaut d'une région consentant à l'échange de ses ouailles pour des aumailles, la ville de Toulouse ne trouverait-elle pas un territoire de quelques kilomètres carrés à acquérir dans l'une des hautes vallées qui convergent sur elle ? Le prix de l'acquisition amiable faite à l'une des communes pauvres de la région, sans être élevé, fournirait à celle-ci des ressources inespérées. Et la propriété absolue, sans aucun droit réservé au pâturage, étant dévolue à la ville de Toulouse, cette dernière donnerait à toute la chaîne l'exemple d'une administration réparatrice. »

Si une idée aussi élevée n'a pas été appliquée encore par la ville de Toulouse, elle n'est pas tombée dans le vide ; l'A. C. A. M. a donné aux montagnards des Pyrénées les leçons de choses dont M. Broilliard indiquait la nécessité, et les montagnards les ont comprises ; ils plantent des arbres à son exemple et lui concèdent volontairement de nouveaux territoires, parfois même gratuitement. Depuis quatre ans, l'Association expérimente des méthodes extrêmement économiques qui donnent de merveilleux résultats ; elle a notamment supprimé le régime torrentiel sur son territoire de la Géla, d'une étendue de 2.000 hectares.

Ce résultat, constaté à plusieurs reprises dans le cours de l'année dernière, l'a été pour la première fois le 25 juillet 1907 par les membres du Congrès international de l'Aménagement des Monta-

gues qui prenaient part à l'excursion des Pyrénées; MM. le sénateur italien Sormani Moretti, président général de la Société pro Montibus; le professeur Vaccari, délégué de cette Société; l'ingénieur en chef hydrographe Renaud, délégué du ministre de la Marine; le conseiller municipal de Paris Paul Fleurot, délégué du Conseil général de la Seine; l'ingénieur Girard, directeur des travaux de l'A. C. A. M., qui, à la suite d'un orage survenu dans la nuit précédente, ont remarqué le contraste frappant entre les eaux claires de la Gêla et les eaux bourbeuses amenées par le Badet d'une vallée où sévit encore la transhumance, pour former la NESTE d'Aure au pied du village du Plan-Aragnouet.

Il y avait alors trente-huit mois que l'Association avait soustrait ce territoire à la dévastation des moutons transhumants, faisant passer les troupeaux indigènes de la disette à l'abondance sans gêner en rien les pratiques pastorales, et par le seul fait d'avoir supprimé la surcharge du pâturage l'érosion a disparu.

Si l'on veut évaluer la dépense effectuée pour obtenir ce résultat caractéristique de la correction des torrents, on ne doit y faire entrer ni les frais de pépinières ou plantations dont l'effet n'était pas encore produit, ni ceux des créations ou réparations de chemins, clôtures, abreuvoirs, repeuplement des eaux, etc., qui s'appliquaient à un tout autre but, mais seulement les frais de location et de garde, s'élevant à 1.450 francs pendant trois ans, soit au total 4.350 francs; la suppression de l'érosion sur ce territoire de 2.000 hectares n'a coûté que 2 fr. 18 par hectare.

Ce résultat considérable n'a pas été le seul qu'ait obtenu la méthode économique de restauration inaugurée par l'A. C. A. M. Les éboulis de Mousquadès, jusqu'alors semblables à des cascades de macadam fraîchement cassé, se sont recouverts spontanément en 1907 d'une végétation herbacée, et il en a été de même d'une pente située sur la rive gauche de la Gêla, dont toute la terre avait été emportée peu de temps avant l'occupation du territoire; le bétail abondamment pourvu d'herbages sur les pelouses ne va plus désagréger les pentes croulantes et en reculer les berges pour y chercher des aliments imperceptibles.

La restauration de ces montagnes doit s'accélérer encore avec l'amélioration des habitudes pastorales, déjà commencée par la garde communale du gros bétail.

L'Association centrale pour l'Aménagement des Montagnes, qui évaluait en 1906 la reconstitution du manteau de végétation à 20 francs l'hectare, l'a réalisée en trois ans, sur son premier territoire, moyennant 2 fr. 18 par hectare. On ne saurait évidemment prendre pour base universelle le chiffre unique, mais il est légitime

d'abaisser à 10 francs le prix par hectare de l'armature végétale du sol.

On trouve d'autre part, en consultant les documents officiels (1), que l'Etat possédait, en 1904, 158.286 hectares dans les périmètres de restauration et y avait dépensé 87 millions, soit 614 francs par hectare; la restauration étant en cours d'exécution, le chiffre de 600 francs par hectare est certainement approché par défaut comme moyenne de la restauration par l'Etat, dans des conditions qu'il y a lieu de caractériser.

Les dégradations que l'Etat corrige à 600 francs l'hectare n'ont certainement rien de commun avec celles que l'Association supprime pour 10 francs. L'Etat s'occupe exclusivement, en vertu de la loi de 1882, des « dangers nés et actuels », que l'Association s'attache à devancer; en style de construction, il rebâtit les immeubles dont l'Association prévient l'écroulement. Mais l'ajournement des réparations à 10 francs rend plus tard nécessaires les réparations à 600 francs, et l'on ne saurait trop se hâter de faire des travaux avec 59/60 d'économie.

Les villes et les départements appartenant à des bassins dominés par des massifs montagneux dont la dégradation les menace par l'inondation, par l'arrêt de la navigation, par l'insuffisance des forces motrices, par l'exode des montagnards, sont directement intéressés à la restauration des montagnes; si elles éprouvaient des difficultés à les restaurer elles-mêmes d'après les judicieux conseils de M. Broilliard, elles trouveront dans l'A. C. A. M. un instrument éprouvé par l'expérience, secondé par les pouvoirs publics et capable d'assurer leur sécurité dans des conditions toutes spéciales de rapidité et d'économie.

L'aménagement des eaux, dont la défense forestière en plaine comme en montagne constitue la solution la moins dispendieuse, est la grande œuvre du XX^e siècle. Tous sont solidaires, tous ont un intérêt égal à y travailler; l'Etat, sollicité en tous sens, mesurera son concours à l'effort des intéressés, et c'est par une véritable croisade que les Français doivent collaborer à la défense de leur richesse nationale.

(1) *Journal officiel* de 1904, Documents parlementaires (Chambre), p. 1556.

MAISON DE
L'ÉCRIVAIN